

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE :
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 715902U32D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général.**

BACHELIER EN MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et des compétences intégrant la gestion des relations humaines dans les conditions réelles d'exercice d'un ou plusieurs métiers du domaine spécifié ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant activement aux différentes tâches du métier ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies ;
- ◆ de se documenter utilement en vue de son épreuve intégrée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Principes d'organisation et gestion d'entrepôt

*Face à une situation concrète de la vie professionnelle relative à l'organisation et à la gestion d'un entrepôt,
dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité,
dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

- ◆ de dimensionner l'entrepôt, physiquement, économiquement et en termes de ressources ;
- ◆ d'inventorier les activités qui y sont réalisées ;
- ◆ de déterminer les activités à optimiser en priorité, en justifiant son choix ;
- ◆ pour une opération déterminée, de déterminer les types d'emballages et de matériel de manutention nécessaires, en justifiant ses choix ;

- ◆ en prenant en compte, s'il échet, l'automatisation de certaines activités, de proposer des pistes d'amélioration quant à l'organisation et au fonctionnement de l'entrepôt, y compris en termes de management d'équipe, en justifiant ses choix.

En Logistique de distribution

Face à au moins une situation concrète de la vie professionnelle relative à la logistique de distribution, y compris la reverse logistique, la vente à distance et le e-commerce, en prenant en compte des outils digitaux, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

- ◆ d'explicitier le rôle des plateformes dans la stratégie ;
- ◆ de proposer des solutions et des réponses logistiques aux besoins des clients, en identifiant les outils de l'ECR adéquats et en justifiant ses choix ;
- ◆ dans le cadre d'opérations de reverse logistique, de proposer des solutions adaptées, en justifiant ses choix ;
- ◆ d'appliquer la méthode DRP (Distribution Requirement Planning) afin de planifier la distribution des produits tout au long de la Supply Chain.

En Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – anglais UE 4

la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard orale et écrite, utilisée dans des situations diversifiées de la **vie en entreprise** et de la **vie professionnelle liée au domaine considéré** (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre un message relatif à une situation de la vie professionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), à partir d'un support audio ou vidéo ;
- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - comprendre un message écrit utilisé dans le cadre d'une situation de la vie professionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.) ;

- ◆ en interaction orale :

dans une simulation de situation professionnelle,

- interagir (échanger des idées et des informations, faire des suggestions et réagir à des propositions, exprimer son accord ou son désaccord et le motiver, etc.) en utilisant des termes et expressions liés à la vie professionnelle du domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.),

*en intervenant de manière spontanée,
en respectant la morphosyntaxe,*

avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

- ◆ en production orale en continu :

en s'affranchissant d'un éventuel support écrit,

- faire un exposé préparé sur un sujet relatif à la vie professionnelle du domaine considéré,

en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

- ◆ en production écrite :

dans un texte suivi, en utilisant des connecteurs logiques et chronologiques et en respectant la morphosyntaxe,

- produire un message cohérent en utilisant les termes et expressions d'usage dans les échanges professionnels ainsi que le vocabulaire spécifique au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.) en donnant son opinion.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Principes d'organisation et de gestion d'entrepôt », code 719104U32D2, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Logistique de distribution », code 715915U32D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE 4 (Anglais) », code 730294U32D2, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

2.3 Condition particulière

Posséder l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Bachelier en Management de la logistique : stage d'intégration professionnelle », code 715902U32D3, ou y être inscrit.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans l'organisation où le stage a été effectué,

- ◆ d'analyser de manière autonome une démarche liée à une problématique relevant du domaine au sein de l'organisation où son stage a été effectué ;
- ◆ de mettre en évidence les concepts relevant du domaine du Bachelier en Management de la logistique en lien avec la problématique au sein de l'organisation ;
- ◆ de préciser les tâches qui devraient être déléguées à d'autres services ou à d'autres organisations en fonction de la structure de celle-ci en lien avec la problématique ;
- ◆ d'évaluer ses propositions en lien avec la problématique étudiée ;

- ◆ de respecter la déontologie et la culture de l'organisation où le stage a été réalisé en adoptant des attitudes professionnelles ;
- ◆ d'assurer une communication professionnelle entre les différents acteurs au sein de l'organisation en utilisant les supports adéquats exploités au sein de celle-ci ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies :
 - qui démontre l'adaptation de la démarche proposée à la problématique rencontrée ;
 - qui identifie les difficultés rencontrées au sein de l'organisation afin de mettre en œuvre la démarche proposée ;
 - qui identifie les concepts relevant du domaine du Bachelier en Management de la logistique en lien avec la problématique rencontrée ;
 - qui développe une réflexion critique sur l'organisation et sur la démarche proposée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques entre les étapes de la démarche éducative pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le cadre des finalités de la section ,
dans le respect des règles déontologiques,
en développant des compétences de communication, de compliance et d'esprit critique,*

- ◆ de respecter :
 - le règlement intérieur et les contraintes de l'organisation ainsi que les termes de la convention de stage,
 - les demandes de l'organisation touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'organisation, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource dans l'organisation et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues pour l'élaboration du rapport de stage avec le personnel chargé de l'encadrement ;

- ◆ de rédiger et de présenter un rapport mettant en évidence les compétences développées au cours de son stage ;
- ◆ de proposer, le cas échéant, une structure et un contenu cohérents de l'épreuve intégrée selon les contraintes de la finalité de la section ;

*sur le plan de la pratique professionnelle,
en utilisant l'outil informatique nécessaire à l'exercice de ses activités,*

- ◆ d'appréhender l'organisation générale du service et de prendre en charge des tâches d'organisation administrative ;
- ◆ de s'adapter aux outils utilisés ;
- ◆ de réaliser des tâches décrites dans le profil professionnel de la section dans le respect des procédures internes ;
- ◆ de contribuer, s'il échet, à des travaux ponctuels et/ou périodiques en fonction de l'organisation et des besoins du service ;
- ◆ de développer et d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de ses activités de stage;
- ◆ d'appliquer des outils permettant de définir et d'analyser une problématique ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'avaliser le choix du stage à partir de critères définis ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant et l'organisation, le contrat de stage en explicitant les activités professionnelles que l'étudiant exercera durant ce stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations, de ses devoirs, des critères et des modalités d'évaluation ;
- ◆ d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ de superviser les activités de l'étudiant et de remédier aux problèmes relevant des activités inhérentes au contrat de stage ;
- ◆ d'évaluer les activités professionnelles réalisées par l'étudiant sur base d'un rapport du tuteur de stage ;
- ◆ d'évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 120 périodes

Code U
Z

7.2. **Encadrement du stage** :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : Bachelier en Management de la logistique	CT	I	20
Total des périodes			20